

Business Entity Generation

Belux
Zone STCP (MCC/RGB/TT)

ZST. 10010062544.008_01

Code CL: XXXX.xx.xx.xx

Date d'émission : 18/03/2013

Degré de confidentialité : Interne

Validé

Instructions de sécurité – Consignes d'utilisation des échafaudages



TRAVAUX EN HAUTEUR

Directives pour travailler sur des échafaudages

Seuls les travailleurs formés peuvent exécuter des travaux sur un échafaudage (A.R. 31/08/2005).

Objectifs

- 20 % des accidents mortels survenant au sein du groupe GDF SUEZ sont le résultat de chutes de hauteur.
- Un grand nombre de conditions de travail impliquent un risque de chute : échafaudages, toits, échelles, excavations, etc.
- Nous devons être conscients des situations comprenant un risque de chute, mais aussi repérer les nouveaux risques de chute lorsque les conditions de travail évoluent.

Conception de l'échafaudage

- Conformément à la norme européenne EN 12811-1 (un plancher de travail chargé à 100 % de la charge autorisée et un deuxième plancher à 50 %). Cette charge est mentionnée sur l'étiquette de certification.
- Le cloisonnement à l'aide de composants avec prise au vent est interdit, sauf mention contraire sur l'étiquette.
- Le levage à partir de l'échafaudage est autorisé uniquement sur autorisation écrite du constructeur.
- La surcharge utile maximale sur saillies est de 1,5 kN/m², sauf mention contraire.

Accès à l'échafaudage

- Un échafaudage peut être utilisé uniquement s'il est pourvu d'une étiquette de certification conforme.
- L'utilisateur effectue un contrôle visuel de l'ensemble de la construction de l'échafaudage.
- L'utilisateur peut accéder à l'échafaudage uniquement par les voies d'accès prévues. Celles-ci doivent être libres en tout temps.
- Lors de l'utilisation d'une échelle, aucun matériel ne peut être porté dans les mains et l'échelle est toujours tenue fermement par les échelons.
- Les échelles à crinoline doivent toujours être escaladées par l'intérieur.
- Si l'échafaudage comporte des trappes, celles-ci doivent rester fermées en permanence.

Risques liés aux conditions atmosphériques



- L'échafaudage ne peut être utilisé que lorsque les conditions atmosphériques ne mettent pas en danger la sécurité et la santé des utilisateurs.
- En cas de tempête ou d'orage, le maître d'ouvrage doit veiller à ce que les éventuels filets ou bâches soient enroulés et/ou retirés.

Contrôle de l'échafaudage par l'utilisateur

- Après des conditions atmosphériques extrêmes.
- En cas de modification des facteurs environnementaux (travaux de terrassement, circulation ou autres).
- En cas d'augmentation importante de la charge (restes de sablage, débris de démolition ou autres).
- L'utilisateur est responsable de l'entretien et des éventuels contrôles périodiques.

Modification de la construction de l'échafaudage

- L'utilisateur d'un échafaudage ne peut pas y apporter de modifications structurelles.
- Les modifications doivent de préférence être effectuées par l'entreprise qui a monté l'échafaudage.
- Les garde-corps, plinthes et planchers ne peuvent pas être retirés ou déplacés.

Prévention de chute d'objets

- À la fin des activités, les planchers de l'échafaudage doivent être débarrassés de tout le matériel non fixe (matériaux, outils, etc.).
- Il faut veiller à ne pas faire courir de risque aux travailleurs qui se trouvent à proximité de l'échafaudage (chutes d'objets, de charges, etc.).
- En cas de risque de pluie d'étincelles : protéger les niveaux inférieurs.
- Les couvertures de soudage, films plastiques, etc., sont fixés sous le plancher de l'échafaudage (pour éviter tout risque de glisser ou de tomber dans une ouverture dissimulée).

Demande de démontage de l'échafaudage

 Avant le démontage, les éléments de l'échafaudage doivent être nettoyés et totalement dégagés de toutes substances, tous restes de sablage, graisses, huiles, peintures, plâtrages et produits chimiques et plus particulièrement de toutes fibres et tous composés d'amiante par le maître d'ouvrage/l'utilisateur.

Utilisation de l'échafaudage

ZST. 10010062544.008 01

- L'échafaudage peut être utilisé uniquement par des personnes qui ont reçu une formation qui leur a permis d'acquérir les connaissances et capacités nécessaires à l'exécution de leur travail pendant l'utilisation de l'échafaudage.
- En cas de non-conformité d'un échafaudage, il convient de retirer (ou retourner) l'étiquette de l'échafaudage, d'en informer le constructeur, d'interrompre les travaux sur l'échafaudage et d'empêcher matériellement l'accès à l'échafaudage.
- L'organisation de la méthode de travail concernant les échafaudages (demande, validation, contrôle, démontage) est décrite dans la procédure « Échafaudages ».



<u>Échafaudages spéciaux</u> : doivent systématiquement être certifiés conformes par un SECT.

Les conditions d'utilisation des échafaudages classiques s'appliquent en toutes circonstances aux échafaudages spéciaux.

Échafaudages roulants

Vérifiez :

ZST. 10010062544.008 01

- que tous les montants ou toutes les roues de l'échafaudage reposent bien sur le sol :
- que le rapport « hauteur ≤ 3 x la largeur » est respecté ;
- que les freins des roues sont enclenchés.
- Les utilisateurs peuvent monter sur ces échafaudages uniquement par l'intérieur.
- Il est interdit de se tenir sur l'échafaudage pendant son déplacement.

Échafaudages suspendus fixes

 Pour la suspension de ces échafaudages, il est interdit d'utiliser des chaînes, des câbles, des cordes, etc., sauf si ces éléments font partie du système de construction de l'échafaudage et ont été certifiés conformes par un SECT.
 Dans tous les autres cas, seuls des tubes de raccord peuvent être utilisés.

Échafaudages suspendus mobiles

- Les échafaudages suspendus doivent être fixés à des points d'accrochage adaptés.
- Les échafaudages suspendus mobiles ne peuvent pas être fixés aux garde-corps de réservoirs ou à des appareils.
- Les utilisateurs portent un harnais de sécurité fixé à un élément de l'échafaudage ou de la suspension présentant un degré de solidité adapté au moyen d'un équipement excluant tout risque de décrochage inopiné.

Cette note d'instruction doit être signée et appliquée par tous les utilisateurs de l'échafaudage.

Date	Modification	Motivation	Initiales
10/07/2007	Élaboration nouvelle FIS		gdv-acn
7/05/2009	Révision complète		Team Care
21/08/2012	Révision complète		gdv-acn
13/03/2013	Échafaudages spéciaux	REX AO Cattenom	Team Care

